



Parliamentarians for Global Action
Acción Mundial de Parlamentarios
Action Mondiale des Parlementaires

ALLOCUTION DE L'HONORABLE JULIETTE MBAMBU MUGHOLE

Assemblée des Etats Parties à la Cour Pénale Internationale

21 novembre 2013 – La Haye

**Madame la Présidente,
Excellences,**

C'est un honneur pour l'Action mondiale des parlementaires (en sigle PGA), que je représente, et qui est un réseau de plus de 1300 parlementaires dans plus de 130 pays à travers le monde, de s'adresser à vous pour cette 12^{ème} session de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome. Notre but ultime est de mettre fin à l'impunité dans le monde et dans toute l'Afrique : nous avons besoin de **PLUS** de justice, pas d'exceptions pour les Chefs d'Etats ! Ceci est ma conviction en tant que parlementaire du Nord Kivu, une région de la République Démocratique du Congo, ravagée depuis des décennies par une guerre qui a été notamment nourrie par des pays voisins qui ne sont pas signataires du Traité de Rome. Nous sommes d'ailleurs reconnaissants des efforts fournis par la communauté internationale à comprendre aujourd'hui les vraies raisons de la guerre dans l'Est de la RD Congo et qui a ouvert l'œil pour mettre fin aux atrocités qui y sont commises.

Mesdames et Messieurs,

C'est pourquoi le groupe de PGA en RD Congo, ne ménage aucun effort pour permettre l'existence de paradis pour les personnes commettant de graves violations des droits de l'Homme et du droits humanitaire à travers des actions concrètes et concertées pour une justice internationale complémentaire des juridictions nationales. En effet, la coopération entre ces deux juridictions apporte de l'efficacité à la justice pour tous et surtout pour les faibles, les opprimés et les sans voix. Pour y parvenir, nous les pays doivent ratifier le Statut de Rome ou renforcer leurs juridictions nationales en les adaptant aux dispositions de Statut de Rome. C'est dans ce contexte que PGA s'est lancé dans un exercice inlassable en RD Congo en appuyant le Parlement et la société civile sur les mesures à prendre pour mettre en œuvre le principe de la complémentarité entre les juridictions nationales et la Cour Pénale Internationale qui commence par l'adoption de la loi de mise en œuvre du Statut de Rome qui est à l'agenda actuelle de notre Parlement. Ceci vient renforcer l'Etat de droit et la réforme du système judiciaire congolais déjà dans son ultime phase de concrétisation au niveau du parlement et du Gouvernement congolais.

Distingués et Invités ;

Nous ne nous plierons pas face aux menaces de certains Etats concernant leur possible retrait du Statut de Rome. D'ailleurs, les membres de PGA au Kenya ne se sont pas ralliés à la majorité de leur Parlement pour voter en faveur d'une motion demandant au gouvernement de dénoncer le Traité. Egalement, en RD Congo, nous avons fait notre devoir de protéger l'intégrité du système du

Statut de Rome. Ainsi, dans son allocution du 23 octobre 2013 devant les Députés et Sénateurs réunis en congrès, le Président de la RD Congo a souligné qu'une réconciliation sans justice n'est qu'une œuvre factice. Par la même occasion, il a loué l'active coopération de la RDC avec la CPI et a émis le désir de voir celle-ci renforcée pour que les victimes congolaises des crimes internationaux recouvrent tous leurs droits et soient réhabilités dans leur condition, statut, dignité et bénéficient d'une juste réinsertion sociale.

De ce qui précède, il faut rappeler que la consécration de l'impunité commence par la sacralisation des immunités et privilège de juridiction au mépris des innocents qui tombent sous des armes destructrices et au mépris des femmes violées dont certaines sont des enfants et vieillards. Pour le seul cas de la RDC, le Ministère du genre, de la famille et de l'enfant a relevé que sur 7 provinces congolaises, 10.685 cas des violences sexuelles ont été répertoriés en 2011 et 15.654 cas en 2012 ; ce qui dénote une augmentation de 52%, auxquels on doit ajouter des milliers d'enfants nés de ces viols. Nous devons nous attendre à une statistique en courbe évolutive pour 2013 avec l'extrême cruauté de violences perpétrées par le M 23 et d'autres groupes armés qui pullulent dans la région. La CPI doit ainsi rester vigilante, car malgré l'arrestation de certains criminels, leur relève continue à commettre les crimes pour lesquels ces premiers ont été arrêtés. On a ainsi découvert il y'a à peine quelques jours, plusieurs fosses communes en territoire de Rutchuru et chaque jour qui passe, la Fondation qui porte mon nom enregistre une moyenne de 3 femmes violées par jour à Lubero, Beni et Butembo dans le Nord Kivu. Leurs récits de ces faits ne peuvent vous retenir de larmes.

Mesdames et Messieurs

Je me permets de vous soumettre une question fondamentale: pourquoi, autant de ressources, de Sommes et d'efforts sont mis en place afin de protéger les accusés de crimes internationaux, qui bénéficient déjà de la protection de la présomption d'innocence? Nous pensons que la justice internationale doit être ferme avec les dirigeants qui tuent et violent leurs propres populations ou facilitent ces crimes analogues dans d'autres pays.

Nous en profitons donc pour lancer un appel vibrant aux dirigeants africains afin qu'ils respectent les droits de leurs citoyens. S'arroger les droits de mettre fin à la vie d'une personne ou de la dépouiller de sa dignité en tant que personne humaine ne doit rester désormais impuni.

Je vous remercie de votre attention

Juliette Mbambu Mughole
Députée (Nord-Kivu)
Assemblée Nationale
République Démocratique du Congo

À propos de PGA

L'Action Mondiale des Parlementaires (PGA) est le plus grand réseau transnational de parlementaires de toutes les régions du monde qui, à titre individuel, s'engagent pour le fonctionnement efficace de la CPI et des juridictions nationales afin de mettre fin à l'impunité.

Les membres de PGA ont contribué à 76 des 122 ratifications ou adhésion au Statut de Rome à ce jour. PGA est membre du Comité directeur de la Coalition pour la CPI. La Campagne de PGA pour l'universalité et l'efficacité du système du Statut de Rome reçoit le soutien de la Commission européenne, de l'Union européenne et des gouvernements des Pays-Bas et de la Suisse, ainsi que de Humanity United.

Le projet de PGA sur la complémentarité en RDC, en Ouganda et au Kenya est soutenu par la fondation John D. et Catherine T. MacArthur.

Contacts du Programme de PGA « Droit international et droits de l'Homme » :

A Kinshasa

M. Eloi Urwodhi
+243.990.903958
eloipga@gmail.com

A La Haye

Mlle. Maia Trujillo
+31.70.360.4433
maia.trujillo@pgaction.org

Accès en ligne à la Campagne de PGA pour la CPI:

<http://www.pgaction.org/countries/africa/drc.html>

<http://www.pgaction.org/programmes/ilhr/overview.html>

<https://www.facebook.com/pgaction> -- <http://twitter.com/#!/PGAAction>

<http://www.flickr.com/photos/pgaction/collections/>